

Arcachon, le 17 novembre 2009

le Directeur des Affaires Maritimes

Damien CAZE

La Grande Arche Paroi Sud  
92 055 La Défense Cedex

Monsieur le Directeur,

La réforme de l'administration de la mer laisse les personnels en charge de la gestion des Cultures Marines et de l'Environnement dans l'expectative. De profonds doutes traversent ces agents quant à la volonté de l'État de garantir la pérennité de cette mission de service public. Aujourd'hui, aucune modification structurelle n'est intervenue pour identifier un service d'administration centrale en charge de l'animation de ce sujet. Aucun budget dédié n'est fléché dans le programme « Sécurité et Affaires Maritimes » pour l'exercice de ces missions.

Les agents concernés ont exprimé avec énergie l'an passé leur volonté d'identification et de reconnaissance. Plusieurs pistes de travail avaient été arrêtées, la majorité d'entre elles sont restées sans suite.

Pour la reconnaissance de ce service public, quatre groupes de travail ont été préfigurés : équipement en matériel des services, armement nécessaire et prospective prenant en compte les départs à la retraite, formation initiale et continue, stratégie & pilotage DPMA DAM pour harmonisation du service public sur tout le territoire.

Mis à part pour le groupe de travail équipement des services pour lequel vous avez identifié un bureau de votre direction qui a planché pour faire le constat sans appel que les besoins se chiffrent à 600 k € et quela DAM n'en a pas les moyens, les autres sujets n'ont pas été traités. La DPMA qui participait chaque année, jusqu'en 2004, à l'équipement des services Cultures Marines et Environnement est contrainte par la LOLF à ne plus pouvoir apporter sa contribution. Dans le même temps, rien n'est prévu à cet effet dans le programme SAM.

Sans moyen, sans vision objective pour le remplacement des départs à la retraite, sans programme de formation digne de ce nom pour mettre à niveau les agents au cours de leur carrière et instruire les agents venus d'autres administrations et sans service d'administration centrale pour porter cette politique publique, l'administration de la conchyliculture et la gestion du domaine public maritime concédée sont condamnées.

Par ailleurs, la reconnaissance des agents est au diapason de la prise en compte des missions. Alors qu'ils effectuent des missions de terrain en horaires décalés au rythme de la marée, aucune prise en compte ne vient compenser ces contraintes. Il sont aujourd'hui placés sous un statut administratif et gérés comme tel.

La Prime de Personnel Naviguant n'a pas été versée en 2009 alors que l'engagement ferme de l'administration date d'octobre 2008.

La reconnaissance du statut B pension, supprimé sans compensation pour les nouvelles recrues, est un traitement d'exception. De telles dispositions sont uniques dans l'administration. Qu'ils s'agissent d'autres corps de notre ministère qui ont perdu ce statut ou qu'il s'agisse des instituteurs par exemple, dans tous les cas, la mesure de « réforme » s'est accompagnée de mesure de reclassement statutaire. Les acquis ont été perdus, les contraintes restent.

Le service public des cultures marines est en péril. Qu'il s'agisse de l'identification des moyens, de la reconnaissance des agents ou de l'appropriation du sujet par les Ministères concernés, tout fait défaut.

Le président de la République a rappelé le 16 juillet dernier, au sortir du Grenelle de la Mer, l'ambition maritime de la France. Le 12 novembre dernier, à la Chapelle en Vercors, il s'est exprimé à nouveau sur la reconnaissance de la valeur travail.

Les agents en charge de la gestion des Cultures Marines et de l'Environnement souhaitent une reconnaissance de leur mission dans l'ambition maritime de notre ministère. Ils souhaitent qu'enfin, la technicité et la pénibilité de leur travail soient reconnues.

\*

\* \*

A compter du mercredi 17 novembre, le SNPAM-CGT appelle tous les agents du secteur concerné à accomplir les tâches pour lesquelles ils sont identifiés.

En conséquence, les missions de terrain qui réclament un rythme et des contraintes de travail atypiques, la participation à l'organisation des élections des SRC de compétence des DRAM et des DIRM, la participation à l'instruction des dossiers de calamité agricole et le traitement de données économiques qui relèvent du ministère concerné, la réalisation de plans et cartographie qui relèvent de corps techniques, sont suspendues.

Un durcissement par un arrêt total d'activité sous la forme d'un mouvement de grève reproductible n'est pas à exclure, si ce message d'alerte en vue d'établir le dialogue franc et constructif n'est pas entendu.

La situation est grave, les agents l'analysent comme telle. Nous ne voulons plus de promesses mais des engagements planifiés et chiffrés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le SG- adjoint du SNPAM-CGT



*Nicolas* **MAYER**